



FO épisode 1

Le sondage fantôme

Chassez le naturel... il revient au galop !!!

FO vient d'afficher un tableau avec les gains annuels par salarié obtenus soi-disant grâce à leur signature. Rien ne vous choque ?

Ils font le même calcul que la *direction* (prime trimestrielle, mutuelle), calcul qu'ils s'étaient interdit de faire sur les marches pendant les NAO.

Mais peut-être ont-ils, encore une fois, réalisé le même « sondage Fantôme » que celui fait lors du mouvement social pour leur contre-proposition faite à l'insu des salariés !!!

Amusons-nous, nous aussi à regarder ce que ces compulsifs du stylo BIC ont fait perdre aux salariés en se soumettant à la direction contre l'avis de la majorité des salariés.

Prenons des chiffres simples, avec des sommes, comme s'il y avait réellement eu négociation pour les salariés et non un simulacre d'accord entre amis. Bien sûr nous n'allons pas réaliser ce calcul comme la direction ou ces pseudos syndicats, mais en prenant la base demandée par la majorité des salariés.

Intéressement: Au vu de la production et des bilans financiers 2021 nous aurions dû obtenir la totalité de la somme prévue par cet accord soit 1300€. Mais encore une fois des objectifs inatteignables et absolument illisibles et invérifiables viennent plomber cet accord signé en connaissance de cause.

Avec accords signés par FO et SNI

Mois	salaire moyen	Augmentation	Mutuelle	Impact prime trimestrielle	PEPA	Intéressement	Total pour 10 mois en 2022
février	1 966 €						
mars	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €	600 €		
avril	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €			
mai	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €		525 €	
juin	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €			
juillet	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €			
août	2 021 €	55 €	5 €	6,60 €			
septembre	2 041 €	75 €	5 €	9,00 €			
octobre	2 041 €	75 €	5 €	9,00 €			
novembre	2 041 €	75 €	5 €	9,00 €			
décembre	2 041 €	75 €	5 €	9,00 €			
		630 €	50 €	66 €	600 €	525 €	1 880,60 €

Avec accords signés pour les salariés

Mois	salaire moyen	Augmentation	PEPA	Intéressement	Total pour 10 mois en 2022
février	1 966 €				
mars	2 066 €	100 €	600 €		
avril	2 066 €	100 €			
mai	2 066 €	100 €		1 300 €	
juin	2 066 €	100 €			
juillet	2 066 €	100 €			
août	2 066 €	100 €			
septembre	2 066 €	100 €			
octobre	2 066 €	100 €			
novembre	2 066 €	100 €			
décembre	2 066 €	100 €			
		1 000 €	600 €	1 300 €	2 900,00 €

Soit une différence (uniquement sur 10 mois de 2022) : 1019.40€

A vous de juger.

La CGT